

## BULLETIN MENSUEL

— PUBLIÉ PAR LA —

# Chambre de Commerce Française

## DE MONTRÉAL

*Siège de la Chambre :* 35, rue Saint-Jacques, Montréal

*Tél. Main 2480*

Toutes les lettres et communications doivent être adressées à la Chambre de Commerce Française de Montréal.

Adresse Télégraphique : GALLIA, Montréal. Codes A. Z. & Baty.

## SOMMAIRE :

Séance du 20 Janvier 1910. — Rapport du président sur l'année 1909. — Le traité franco-canadien. — Lettre d'Ottawa. — Nouveaux Conseillers du Commerce Extérieur. — Pour les inondés. — Nouvelles et Informations.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION — Année 1910

**Président d'Honneur :** - - - J. de LOYNES,  
Consul Général de France, dans la Puissance du Canada.

## BUREAU :

**Président** - - - A. F. REVOL, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, Directeur pour le Canada de la Maison Perrin Frères & Cie.

**Vice-Président** - - O. B. d'AOUST, Financier.

**Secrétaire** - - G. VENNAT, Importateur de produits français.

**Conseillers** - - - E. BERNARD    T. de la CASINIÈRE    A. GOBLET    R. PASQUIN  
P. BRISSET    C. GALIBERT    G. HUSSON    R. ROBIN

**Conseil d'Arbitrage.**— M. CHEVALIER    L. FRÉCHON    H. HERDT  
C. A. CHOUILLOU    E. GALIBERT    H. JONAS  
P. FRANÇOIS    F. GALIBERT    P. LAIR  
R. A. FOREST    J. R. GENIN    E. VAUTELET

**Avocat-Conseil** - - F. J. BISAILLON, C. R., de la Société Bisailon & Brossard, avocats, 11, Côte de la Place d'Armes, Montréal.

# AVANTAGES OFFERTS

## Par la Chambre de Commerce Française de Montréal à ses Membres Adhérents

Etablie dans la métropole industrielle et commerciale du Canada qui offre de si vastes débouchés à l'Exportation Française, la Chambre de Commerce Française de Montréal est en état d'offrir à ses Membres Adhérents les avantages qui suivent :

Elle les renseigne d'une façon impartiale et gratuite sur les affaires de chacune des provinces de ce pays, leurs institutions financières, les maisons de commerce qui y sont établies, et le genre d'affaires qui s'y traitent.

Elle les met au courant de tous les changements qui peuvent survenir dans le tarif des douanes, et leur fournit, à demande, les explications dont ils peuvent avoir besoin sur l'application des lois et règlements douaniers.

Elle les renseigne sur les voies de communications intérieures et extérieures de ce pays, et leurs tarifs particuliers.

Elle les met en correspondance avec des agents recommandables qui puissent les représenter avantageusement sur le marché canadien.

Elle leur envoie gratuitement des informations particulières sur la moralité et la solvabilité des maisons ou des commerçants avec lesquels ils désirent se mettre en relations.

Elle accepte l'arbitrage dans les cas difficiles, évitant à ses Membres Adhérents des mesures judiciaires toujours coûteuses et difficiles en pays étranger.

Elle met en rapport les maisons françaises productrices avec les maisons consommatrices de ce pays, et réciproquement.

Elle leur fait le service gratuit de son Bulletin, véritable correspondance mensuelle et met ainsi les lecteurs au courant de tout ce qui se passe d'important au Canada, au point de vue commercial.

Dans ce Bulletin paraissent les noms, raisons sociales et adresses des Membres Adhérents, ce qui leur constitue une excellente publicité.

Afin de faire connaître rapidement leurs produits en ce pays, elle insère gratuitement, et ce dans trois numéros du Bulletin, une annonce d'un dix-huitième de page.

Le dit Bulletin étant répandu au Canada à un grand nombre d'exemplaires, cette publicité produit de féconds résultats.

Enfin, des arrangements spéciaux avec le Rapport Commercial du Gouvernement Canadien et avec un grand nombre de journaux français et anglais de ce pays, lui permettent de faire paraître simultanément sur tous les points commerciaux du Canada des demandes de représentations ou d'agences commerciales.

Tels sont quelques-uns des nombreux avantages offerts par la Chambre aux négociants qui veulent bien se joindre à elle comme Membres Adhérents.

Que leur demande-t-elle en retour de services de ce genre, et dont l'importance n'échappera à personne ?

Une minime cotisation dont elle laisse chacun libre de fixer le montant, mais dont le minimum est de 25 francs par an.

C'est là tout ce qu'elle demande, dans le seul but de pouvoir continuer à aider nos compatriotes à se créer à l'étranger des relations qui leur soient profitables, et d'ouvrir ainsi de nouvelles voies à l'exportation des produits français.

### TARIF DES ANNONCES DE NOTRE BULLETIN MENSUEL

Pour une année — 12 insertions

|        |     |        |     |          |
|--------|-----|--------|-----|----------|
| 1 Page | - - | Fr 750 | - - | \$150.00 |
| ½ "    | - - | " 450  | - - | 90.00    |
| ¼ "    | - - | " 250  | - - | 50.00    |
| ⅛ "    | - - | " 125  | - - | 25.00    |

Abonnement au Bulletin :

|           |     |       |     |        |
|-----------|-----|-------|-----|--------|
| Par an    | - - | Fr 10 | - - | \$2.00 |
| Le Numéro | - - | " 1   | - - | 20 cts |

## BULLETIN MENSUEL

— PUBLIÉ PAR LA —

# Chambre de Commerce Française

## DE MONTRÉAL

### Séance du 20 janvier 1910

La séance est ouverte à quatre heures, sous la présidence de M. M. Chevalier, président.

Sont présents à cette séance: MM. J. de Loynes, Consul Général de France, C. R. des Isles, membre d'honneur, C. A. Chouillou, T. de la Casinière, J. Duchastel de Montrouge, C. Dulieux, L. Fréchon, A. Goblet, F. Le Bailly, E. Mériot, R. Pasquin, E. Rampon, A. F. Revol, secrétaire, R. Robin, Dr J. Schmitt, J. Suzanné, E. Vautelet, G. Vennat.

M. Robiquet, Vice-Consul, M. J. R. Genin, Vice-Président, et M. G. Husson, actuellement en France, se font excuser de ne pouvoir assister à la séance.

#### ORDRE DU JOUR:—

Adoption du dernier procès-verbal.  
Lecture de la correspondance.  
Election de membres adhérents.  
Rapport du Président sur l'année 1909.  
Election du Bureau.

#### LECTURE DU PROCÈS-VERBAL:—

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

#### LECTURE DE LA CORRESPONDANCE:—

Depuis la dernière séance, nous avons reçu 80 lettres et nous en avons expédié 86.

Cette correspondance comprend, notamment:

- 3 demandes d'adhésion.
- 10 démissions.
- 8 demandes de renseignements commerciaux: peaux de chèvres et de veaux; piments secs; peignes en celluloïd; vins; tonnellerie; brevets d'invention; tarif douanier; patentes.
- 12 demandes d'agents ou représentants: Parfumerie, Cognacs; vins de Bordeaux; fromage de Roquefort; noix, marrons, truffes; liqueurs, sirops et fruits au jus; couleurs en pâte; procédé de stérilisation des liquides; Cognacs; vins du Roussillon; vêtements d'automobilistes; rubans et jarrettières.

9 demandes de renseignements confidentiels.

12 lettres relatives à des litiges, difficultés de recouvrements ou malentendus ayant nécessité l'intervention de notre Chambre.

1 lettre du Ministère du Commerce de Paris, nous annonçant l'octroi de notre subvention annuelle.

Et quantité d'autres lettres: envois de cotisation, accusés de réception, publicité et rédaction du bulletin, demandes de statuts, etc., etc.

Il est ensuite procédé à l'élection de deux nouveaux membres adhérents:

1° La Chambre de Commerce de Grenoble.

2° MM. Colcombet frères, vins de Bourgogne et de Champagne, à Mercurey (Saône et Loire).

A l'unanimité des voix, ces nouveaux membres sont admis.

#### RAPPORT DU PRÉSIDENT:—

M. le Président donne lecture de son rapport annuel contenant un aperçu général de la situation économique du Canada et un exposé des travaux de la Chambre pendant l'année écoulée.

Ce rapport est accueilli par des marques d'approbation très-vives et, sur proposition de M. Chouillou secondé par M. Fréchon, il est unanimement décidé qu'il sera publié in extenso dans notre prochain bulletin.

#### ELECTIONS:—

Après avoir fait connaître à l'assemblée la décision prise tant par lui que par notre vice-président, de se retirer de la présidence et de la vice-présidence, sans accepter aucune proposition de réélection, M. le Président désigne comme scrutateurs MM. Fréchon et Rampon et il est procédé à l'élection du Bureau pour 1910, qui donne les résultats suivants:

Président: A. F. Revol.  
Vice-Président: O. B. d'Aoust.  
Secrétaire: G. Vennat.

#### CONSEILLERS

|                    |            |
|--------------------|------------|
| E. Bernad          | A. Goblet  |
| P. Brisset         | G. Husson  |
| T. de la Casinière | R. Pasquin |
| C. Galibert        | R. Robin   |

## CONSEIL D'ARBITRAGE

|                 |             |
|-----------------|-------------|
| M. Chevalier    | F. Galibert |
| C. A. Chouillon | J. R. Genin |
| P. François     | H. Herdt    |
| R. A. Forest    | H. Jonas    |
| L. Fréchon      | P. Lair     |
| E. Galibert     | E. Vautelet |

Après avoir proclamé les résultats ci-dessus, M. le Président adresse quelques paroles de félicitations à l'adresse du nouveau bureau.

Puis, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures.

## Rapport du Président sur l'année 1909

Monsieur le Consul Général,

Messieurs et chers collègues,

Lorsque vous me fîtes l'honneur, il y a un an à pareille date, de m'appeler à la présidence de notre Compagnie, l'horizon économique du Canada portait encore les traces de la bourrasque d'il y a deux ans. L'activité commerciale et industrielle du pays un instant paralysée, commençait seulement à se reprendre, les recettes des chemins de fer remontaient lentement au niveau dont elles étaient brusquement descendues, celles des douanes accusaient encore une grande diminution, l'immigration atteignait à peine le tiers de l'année précédente. Seuls les produits du sol, indifférents aux perturbations extérieures étaient venus par leur abondance apporter un puissant contrepoids aux éléments défavorables et donner sur les perspectives de l'année 1909 les promesses les plus rassurantes.

Ces promesses se sont largement réalisées, les nuages se sont dissipés, la confiance est revenue et grâce à une nouvelle récolte plus abondante encore que la précédente, le Canada semble entrer toutes voiles dehors dans une ère de prospérité sans précédent.

Il n'est pas nécessaire pour l'objet que nous avons en vue que nous entrons dans le détail de la situation économique du pays, il nous suffira d'établir par quelques chiffres les progrès accomplis et le développement de la richesse du client important qu'il est appelé à devenir pour le commerce et l'industrie françaises.

Cette richesse, le Canada la tire presque entièrement de son sol et de son sous-sol. Ses terres d'une rare fertilité permettent à son agriculteur d'aborder les cultures les plus variées, son climat, ses vastes pâturages favorisent l'élevage des animaux et l'industrie laitière, ses forêts immenses, ses innombrables cours d'eau le placent au premier rang des pays producteurs de bois de construction et de pâtes de bois pour la fabrication du papier.

Son sous-sol qui n'est encore qu'à peine effleuré fournit en abondance le charbon, le fer, l'or, l'argent, le nickel, le cuivre, l'amiante. Sur l'Atlantique comme sur le Pacifique il possède des pêcheries d'une abondance prodigieuse.

## Agriculture

Le dernier rapport publié par le bureau du recensement et statistique du Gouvernement canadien place la valeur commerciale des produits agricoles pour l'année 1909 à \$532.992.100 soit une augmentation de \$100.458.100 sur le total de l'année précédente. Dans ce total la production du blé seule entre pour \$141.320.000.

## Exportations et importations

Pendant l'année fiscale finissant le 31 mars 1909, la valeur des exportations de bétail et de ses produits s'élève à \$51.349.646, celle des exportations du produit des forêts à \$39.667.389, celle des exportations du produit des mines à \$37.257.699, celle des exportations des produits manufacturés à \$28.957.050 dans lesquels les machines agricoles figurent pour \$3.607.135.

Pendant la même période la totalité des importations s'est élevée à \$299.768.166, en diminution de \$64.000.000 sur le chiffre des importations de l'année précédente et la totalité des exportations atteint le chiffre de \$259.922.366 en diminution de \$3.346.000 sur celui de l'année précédente.

Ces diminutions n'ont point lieu de nous surprendre puisque ces chiffres s'appliquent pour la plus grande partie (9 mois) à l'année 1908 qui subissait encore les effets de la crise de 1907. Nous constatons en 1909 un relèvement sensible, les cinq mois d'avril à août inclusivement indiquent une augmentation de 15.59% sur les mois correspondants de 1908.

Une production aussi active, un mouvement commercial de cette importance nécessite un outillage considérable.

## Transports et Navigation

Les chemins de fer se placent en première ligne. En 1908 le Canada comptait 22.966 milles de voies ferrées dont les recettes brutes s'élevaient à \$146.918.314 et les dépenses à \$107.304.143; depuis il s'est construit principalement dans les Provinces de l'ouest 1200 milles de voies nouvelles au coût de \$28.000.000 pour la construction et de \$30.000.000 pour le matériel. Les travaux se poursuivent activement, 3300 milles sont en cours de construction. Depuis le mois de juin les rapports indiquent que les recettes des derniers mois de 1909 surpassent de beaucoup celles de 1908.

Le trafic des canaux se chiffre par 36529 barges ou vapeurs jaugeant 15.301.928 tonnes transportant 280.830 passagers et 17.502.820 tonnes de marchandises.

Quelle que soit l'étendue de ce réseau, le gouvernement canadien se propose de l'étendre encore en construisant un nouveau canal d'une profondeur de 22 pieds qui reliera Montréal à la Baie Georgienne par la vallée de l'Ottawa. Ce travail gigantesque dont le coût dépassera \$100.000.000, permettra le transport économique des grains de l'ouest des grands lacs à l'Atlantique, et étendra à ces mêmes régions le marché du charbon de la Nouvelle-Ecosse. Cette entreprise est avec la construction des chemins de fer parmi celles qui contribueront le plus au dé-

veloppement des ressources du pays, aussi devons-nous désirer sa prompte réalisation.

Le mouvement des transports maritimes accuse en 1909 une augmentation de 378 navires et de 274.605 tonnes avec un total de 30.582 navires et un tonnage de 19.765.876. Ce mouvement s'est produit dans 18 ports de mer dont 14 sur l'Atlantique et 4 sur le Pacifique.

## Finances

L'année 1909 s'est signalée par une abondance soutenue des capitaux. Les dépôts dans les 31 Banques à charte du Canada et dans leurs 2178 succursales s'élevaient à la fin de l'année à \$757.000.000; et à \$846.166.290 en y ajoutant les dépôts des caisses d'épargne tant spéciales que celles du gouvernement et des postes.

Au 24 décembre 1909 les chambres de compensation des banques accusaient pour la semaine précédente un mouvement de \$126.000.000 soit une augmentation de \$26.000.000 sur la semaine correspondante de 1908.

Pendant l'année 1909 l'ensemble des compensations s'est élevé à 5.204.955.523 soit 25% de plus qu'en 1908 et 20% de plus qu'en 1907.

L'organisation des banques canadiennes a donné pendant et à la suite de la crise de 1907 des preuves de solidité et d'élasticité remarquables. Pendant quelques mois, il est vrai, il s'est produit ici comme ailleurs un resserrement d'argent assez accentué pour entraver sérieusement les opérations de la spéculation, nous ne croyons pas cependant que les opérations commerciales légitimes aient eu à en souffrir.

Sous le coup de cette pénurie momentanée il a été question dans certains milieux de faire appel aux capitaux français pour l'établissement d'une banque française. Les démarches faites dans ce sens n'ont obtenu aucun résultat, et nous estimons qu'il n'y a pas lieu pour le moment d'appuyer ce projet. Le nombre des banques canadiennes, leurs innombrables ramifications, les capitaux dont elles disposent, suffisent amplement en temps ordinaire aux besoins du commerce et de l'industrie locales, et un établissement étranger aurait, en présence de cette concurrence formidable, à s'engager dans une lutte dont l'issue serait très incertaine.

C'est, à notre avis, en apportant aux banques canadiennes l'appui de ses capitaux que l'épargne française pourra le plus avantageusement et le plus sûrement participer aux opérations de banque de ce pays, le jour où la double responsabilité qui s'attache aux actions de banques canadiennes et qui d'ailleurs constitue une garantie illusoire aura disparu, nous avons lieu d'espérer que ces actions généralement bien classées trouveront quelque faveur auprès des capitaux français et que le crédit qui en résultera produira un excellent effet sur les finances canadiennes, et les relations entre les deux pays.

## Le crédit du Canada

Le Canada continue à bénéficier en Angleterre d'un crédit exceptionnel. Ses emprunts en 1909 atteignent le

chiffre de £42.357.804 soit environ frs 1.058.945.100 qui se repartissent comme suit:

|                                     |             |
|-------------------------------------|-------------|
| Gouvernement fédéral et provinces.. | £14.337.500 |
| Municipalités..                     | 2.109.500   |
| Chemins de fer..                    | 20.160.636  |
| Entreprises minières..              | 1.100.554   |
| Entreprises industrielles..         | 4.649.616   |

Les taux obtenus varient de 3% à 5% pour le gouvernement fédéral, les Provinces, les municipalités et les chemins de fer, et de 5 à 6% pour les valeurs industrielles.

Le marché français est encore peu ouvert aux valeurs canadiennes, et il n'a guère enregistré dans le courant de l'an dernier que la vente de 20.000 obligations de frs. 500 du Crédit Foncier Franco-Canadien. Dans les derniers jours de l'année, cette même institution plaçait à Paris et sur diverses places du continent 30.000 actions nouvelles libérées de frs 250, soit un ensemble de \$3.500.000 environ.

## Immigration

Les immigrants constituent un des facteurs les plus importants dans le développement des territoires et de la richesse du Canada. En 1908 le mouvement de l'immigration s'était considérablement ralenti; il passait en effet de 300.000 en 1907, à 119.566 en 1908. Nous constatons une amélioration en 1909, le nombre des arrivants s'étant élevé à 138.234. Sa qualité cependant s'est améliorée par le fait que 65.755 d'entre ces immigrants sont des colons américains venant au Canada avec un matériel complet et l'expérience des cultures des régions où ils s'établissent. On estime à environ \$70.000.000 la somme qu'ils apportent avec eux et qu'ils dépensent dans le pays pour leurs frais d'établissement.

Nous regrettons de constater que les immigrants français qui nous arrivent en assez grand nombre depuis quelque temps ne se trouvent pas pour la plupart dans une situation aussi favorisée. Nous avons eu souvent l'occasion d'adresser à nos compatriotes des recommandations de prudence. Le tableau que nous faisons du Canada est trop brillant pour que nous songions à en détourner ceux de nos compatriotes que leurs aspirations et leurs aptitudes poussent à venir chercher l'aisance et un avenir assuré dans un pays où plus qu'ailleurs peut-être ils peuvent les obtenir, mais nous ne saurions trop en détourner les faibles, les déclassés, dont nous voyons un trop grand nombre échouer misérablement et regretter amèrement le coup de tête qui les a entraînés à quitter leur pays.

## Les relations commerciales franco-canadiennes

En ce qui nous intéresse plus particulièrement l'année 1909 s'annonçait incertaine et incertaine. Le traité de commerce, après de nombreuses vicissitudes, se trouvait encore retardé par de nouvelles négociations.

Dans le courant de l'année cependant la convention a été définitivement adoptée par les chambres françaises et le Parlement canadien, et il ne lui reste plus pour être mise en vigueur qu'à recevoir la signature de l'ambassadeur d'Angleterre en France et celle de notre ministre des

affaires étrangères. Nous espérons qu'elles ne se feront pas trop attendre.

Déjà les délais prolongés de l'année dernière ont été préjudiciables à nos échanges, et c'est à l'incertitude qui planait autour des négociations que nous attribuons la diminution sensible de nos importations en 1909.

Ces importations en effet se sont élevées pour l'année expirant au 31 mars 1909 à \$8.028.806, contre \$10.251.717 en 1908, c'est une diminution de \$2.222.911. Par contre les exportations canadiennes en France pendant la même période se sont élevées à \$3.176.096, contre \$1.806.732 en 1908, soit une augmentation de \$1.369.364. Cette augmentation est due presque en entier à l'accroissement des exportations en France des pois, du homard en boîte et des machines agricoles.

Nous rappelons ici que le Canada a importé en 1909 pour \$192.611.360 de marchandises des Etats-Unis et pour \$70.556.738 de marchandises anglaises.

Plus que jamais et surtout en raison de certaines clauses du nouveau traité de commerce franco-canadien, nous estimons que l'établissement d'une ligne directe entre la France et le Canada s'impose et que cet établissement est une des conditions essentielles du développement de notre commerce avec ce pays.

Nos efforts constants dans cette direction n'ont pas encore abouti. Les démarches personnelles faites dans ce sens à Paris par votre Président et par votre Vice-Président auprès de la Compagnie Générale Transatlantique, ont cependant provoqué de la part de cette puissante Compagnie l'expression d'un bon vouloir que nous ne saurions trop encourager.

A côté de cette question dont l'importance tient la plus grande place dans nos préoccupations, nous plaçons celle des colis postaux que nous avons mise à l'étude. Le tarif actuel, par son élévation, enlève à ce mode d'envoi toute son utilité commerciale; sa modification s'impose.

Nous avons eu à nous préoccuper également de la réduction du tarif postal entre la France et le Canada. Nos démarches à ce sujet ont obtenu l'appui le plus cordial des Boards of Trade et des Chambres de Commerce des deux pays. Nous n'ignorons pas que la réalisation de ce projet soulève, en France surtout, de nombreuses objections, mais nous ne croyons pas que ces objections puissent résister longtemps au courant d'opinion qui s'est créé autour de cette question aussi bien en Angleterre et aux Etats-Unis qu'au Canada.

## Travaux de la Chambre

Je ne m'étendrai pas, Messieurs, sur l'importance de ces travaux dont je viens de vous mentionner quelques-uns et pour l'accomplissement desquels nous nous sommes inspirés des traditions que nous avait léguées mon prédécesseur. Vous en trouverez l'énumération dans les procès-verbaux insérés dans nos bulletins mensuels.

Nous nous sommes appliqués comme vous le savez à l'amélioration de ce bulletin que nous considérons comme le meilleur organe de publicité et de renseignements des intérêts français au Canada.

Il reste encore beaucoup à faire pour l'améliorer et nous

espérons qu'il pourra contenir encore plus fréquemment à l'avenir des études détaillées et très complètes consacrées aux principaux articles intéressant les deux pays.

Trop souvent la préparation de ces études présente de grandes difficultés. On ne se rend pas assez compte en effet que malgré toute leur bonne volonté les membres du bureau et les membres actifs d'une Chambre de Commerce française à l'étranger, absorbés par leurs occupations régulières ne peuvent consacrer à ces études que les parcelles d'un temps qu'ils trouvent souvent insuffisant pour l'expédition de leurs propres affaires.

De plus la somme de travail que doit accomplir le secrétaire-archiviste pour la bonne tenue des archives, pour la correspondance, la réunion des renseignements, la comptabilité, les démarches du bureau d'accueil, la préparation des séances et la rédaction d'une partie du bulletin est considérable. Il ne saurait être question de lui adjoindre un rédacteur spécial, en raison des limites étroites d'un modeste budget.

Il en résulte que l'organisation des chambres de commerce à l'étranger présente nécessairement une faiblesse, une lacune qu'il importerait de combler par quelque combinaison, soit en attachant à ces chambres des agents commerciaux, soit en leur adressant des boursiers de commerce dont l'instruction pratique se compléterait au moyen d'études faites sous la direction de la chambre.

Permettez-moi, Monsieur le Consul Général, d'appeler votre attention sur ce côté de l'organisation de notre chambre. Il ne vous aura d'ailleurs sans doute pas échappé, car vous suivez nos travaux avec un intérêt, une bienveillance dont je vous exprime notre très vive reconnaissance.

Nous espérons que vous voudrez bien nous donner une nouvelle preuve de cet intérêt en nous aidant par votre intervention et par votre recommandation auprès du gouvernement français à perfectionner l'instrument qui nous est confié pour servir la cause des intérêts français au Canada.

## Recensement des Membres

Notre chambre compte aujourd'hui 582 membres soit 21 de plus que l'année dernière.

Nous espérons que dans le cours de la présente année l'intérêt nouveau que donnera aux affaires canadiennes l'application du traité de commerce, nous amènera un grand nombre d'adhésions, et que, suivant le souhait formulé par mon prédécesseur dans son rapport de janvier 1909, c'est par trois chiffres que nous pourrions signaler l'augmentation de 1910.

## Budget de la Chambre

Vous avez constaté par le rapport de notre Trésorier que si nos recettes ont augmenté en 1909, nos dépenses ont entièrement absorbé cet excédent, et que l'année 1910 devra pourvoir aux demandes de son budget. Nous estimons qu'il doit en être ainsi, et que nous devons donner à nos membres et au public le maximum des services que l'emploi de toutes nos ressources nous permet de leur procurer.

Messieurs,

Vous allez dans quelques instants procéder au renouvellement de votre Bureau.

Je ne saurais trop vous remercier du bon vouloir et de l'indulgence que vous m'avez témoignés, et vous me permettrez de faire dans l'expression de ma reconnaissance une part toute spéciale à notre Vice-Président M. Genin, pour la part qu'il a prise au développement de nos ressources, et à notre dévoué secrétaire pour sa collaboration éclairée et son inlassable activité.

J'ai mis au service de la chambre toute ma bonne volonté et si, en quittant la présidence, je puis emporter avec moi votre appréciation et votre sympathie je m'estimerai largement récompensé.

## Le Traité franco-canadien

La nouvelle convention douanière est enfin en vigueur depuis le premier février courant. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons déjà dit à maintes reprises sur les heureux effets que nous en espérons au point de vue de l'augmentation des échanges commerciaux entre les deux pays.

La formule du certificat de valeur et d'origine des marchandises entrant au Canada qui était usitée jusqu'ici sera dorénavant changée par l'adjonction d'un paragraphe final affirmant que chaque article manufacturé entrant au Canada a été fixé en France au moyen d'un travail substantiel et que le travail fait en France représente au minimum un quart du coût de la production de cet article.

Nous reproduisons d'ailleurs ci-dessous le texte intégral de la nouvelle formule laquelle doit, comme précédemment, être écrite ou imprimée au bas ou au dos de la facture, faite en double. Cette formule est publiée en anglais ; elle s'applique à toutes les marchandises vendues par les exportateurs antérieurement à leur expédition au Canada. Dans notre prochain *Bulletin* nous publierons la même formule en français ainsi que la formule N — A qui concerne tout spécialement les marchandises expédiées au Canada en consignation et non encore vendues lors de leur expédition.

### FORMULE M — A.

I, the undersigned, do hereby certify as follows :

(1) That I am the (a) exporter  
of the goods in the within invoice mentioned or described ;

(2) That the said invoice is in all respects correct and true ;

(3) That the said invoice contains a true and full statement showing the price actually paid or to be paid for the said goods, the actual quantity thereof, and all charges thereon ;

(4) That the said invoice also exhibits the fair market value of the said goods at the time and place of their direct exportation to Canada, and as when sold at the same time and place in like quantity and condition for home consumption in the principal markets of the country whence exported directly to Canada, without any discount or deduction for cash, or on account of any drawback or bounty, or on account of any royalty actually payable thereon, or payable thereon when sold for home consumption, but not payable when exported, or on account of the exportation thereof or for any special consideration whatever ;

(5) That no different invoice of the goods mentioned in said invoice has been or will be furnished to any one ; and

(6) That no arrangement or understanding affecting the purchase price of the said goods has been or will be made or entered into between the said exporter and purchaser, or by any one on behalf of either of them, either by way of discount, rebate, salary, compensation, or in any manner whatsoever other than as shown in the said invoice ;

(7) That each article on this invoice is *bona fide* the produce or manufacture of the country specified on the invoice as its country of origin.

That each manufactured article on the invoice in its present form ready for export to Canada has been finished by a substantial amount of labour in such specified country of origin, and not less than one-fourth the cost of production of each such article has been produced through the industry of the said country.

Dated at this day of 191 } Signature.....

(a) Mettre ici, suivant le cas, l'une des qualités suivantes : associé, gérant, directeur, administrateur en chef, comptable de la maison exportatrice. Mais si la déclaration est signée par le négociant exportateur lui-même, il suffit alors de remplir ce blanc par un trait de plume.

Nous continuons ci-après la publication du texte du traité par le tableau A qui indique les droits à payer par les marchandises canadiennes à leur entrée en France. La fin de ce tableau, ainsi que la convention supplémentaire relative aux conditions d'admission en France du bétail canadien sur pied sera publiée dans le prochain numéro.

Toutefois, ceux de nos lecteurs qui désireraient de plus amples explications pourront s'adresser à nous pour tous autres renseignements.

TABLEAU A.

ETAT indiquant les produits canadiens bénéficiant du tarif minimum de France, en vertu d'une convention entre le Canada et la France, signée à Paris le 19 septembre 1907, avec taux maximum et minimum.

NOTE 1. — Les articles en italiques sont ceux paraissant seulement dans le tarif général ou sur lesquels les droits sont indistinctement les mêmes dans les deux tarifs.

" 2. — Les numéros des articles du tarif ont rapport au tarif français actuel.

" 3. — Le terme 'ex' dans le cas du numéro de l'article, veut dire une partie de l'article auquel le numéro réfère.

" 4. — P. V. = Poids vivant; P. N. = Poids net et P. B. = Poids brut est placé en face de l'unité sur lequel des droits sont perçus.

| Numéros du tarif français | ARTICLES  | Unité de quantité | TARIF FRANÇAIS |              | OBSERVATIONS   |
|---------------------------|---|-------------------|----------------|--------------|--|
|                           |   |                   | Maximum        | Minimum      |  |
|                           |   |                   | \$ c.          | \$ c.        |  |
| 1.....                    | Chevaux — Agés de cinq ans et plus.....                           | Quint. ....       | 38 60          | 28 95        |  |
|                           | Agés de moins de cinq ans.....                                    | " .....           | 28 95          | 19 30        |  |
|                           | Poulains.....   | " .....           | 14 48          | 9 65         |  |
| 4.....                    | Bœufs.....  | 100 liv. P.V..    | 2 63           | 1 75         |  |
| 5.....                    | Vaches.....   | " .....           | 2 63           | 1 75         |  |
| 6.....                    | Taureaux.....   | " .....           | 2 63           | 1 75         |  |
| 7.....                    | Bouvillons, taurillons et génisses.....                           | " .....           | 2 63           | 1 75         |  |
| Ex 14 bis.....            | Volailles.....  | 100 liv. P.N.     | 1 75           | 1 75         |  |
| 16.....                   | Viandes fraîches — Mouton .....                                   | " .....           | 4 39           | 3 07         | Le mouton français ne peut être importé qu'en quartiers; la fressure doit être attachée à un des quartiers de devant.  |
|                           | Porc.....   | " .....           | 3 51           | 2 20         |  |
|                           | Bœuf et autres.....   | " .....           | 4 39           | 3 07         |  |
| 17.....                   | Viandes salées — Jambon, lard, etc.....                           | " .....           | 4 39           | 2 63         |  |
|                           | Bœuf et autres.....   | " .....           | 4 39           | 2 63         |  |
| 17 bis.....               | Charcuterie fabriquée.....  | " .....           | 8 77           | 4 39         |  |
| Ex 18.....                | Volailles mortes.....   | " .....           | 1 75           | 1 75         |  |
| 19.....                   | Conserves de viandes en boîtes.....                               | " .....           | 1 75           | 1 32         | Y compris le poids du récipient formant le paquet intérieur.   |
| 20.....                   | Extraits de viande en pains ou autres.....                        | " .....           | 3 51           | 2 63         |  |
| 30.....                   | Graisses animales autres que de poissons:—                        |                   |                |              |  |
|                           | Suifs.....  | 100 liv. P. B.    | En franchise   | En franchise |  |
|                           | Saindoux .....  | 100 liv. P. N.    | 3 51           | 2 20         | Le saindoux destiné à des fins industrielles est admis exempt de droit, pourvu qu'il soit mélangé avec d'autre graisse et en plus être falsifié en présence des employés de la douane. Un droit contrebalançant de 31-8 p. 100 est imposé sur le sucre raffiné du Canada (poids réel) ce qui est compris dans le taux des droits prélevés sur l'article n° 35 ter. |
|                           | autres.....   | 100 liv. P. B.    | En franchise   | En franchise |  |
| Ex 34.....                | Œufs de volailles ou de gibier.....                               | " .....           | 0 87-7         | 0 52-7       |  |
| 35 bis.....               | Lait concentré pur .....  | " .....           | 0 87-7         | 0 44         |  |
| 35 ter.....               | (a) Lait concentré additionné de sucre:—                          |                   |                |              |  |
|                           | 40 à 50 p. 100 de sucre.....                                      | 100 liv. P. N.    | 5 46           | 2 04         | Un droit contrebalançant de 31-8 p. 100 est imposé sur le sucre raffiné du Canada (poids réel) ce qui est compris dans le taux des droits prélevés sur l'article n° 35 ter.  |
|                           | moins de 40 p. 100 de sucre.....                                  | " .....           | 5 46           | 1 74         |  |
|                           | (b) Farine lactée additionnée de sucre:—                          |                   |                |              |  |
|                           | 40 à 50 p. 100 de sucre.....                                      | " .....           | 5 46           | 2 04         |  |
|                           | moins de 40 p. 100 de sucre.....                                  | " .....           | 5 46           | 1 74         |  |
| 36.....                   | Fromage — durs connus sous le nom de Holl. et Gruyère.....        | " .....           | 3 07           | 1 05         | Cette dénomination comprend les fromages Suisse connus sous le nom de Emmenthal (y compris le fromage Bernésien ou 'petit bernois') gruyères (Fribourg) pour l'usage de la table ou pour râper, Saanen, Sbrinz, et autres Spalen.  |
|                           | Autres.....   | " .....           | 3 07           | 1 32         | Taux minim. sur P.B. non P.N.  |
| Ex 37.....                | Beurre salé.....  | " .....           | 2 63           | 1 75         |  |
| 38.....                   | Miel.....   | " .....           | 1 32           | 0 87-7       |  |
| 41.....                   | Noir d'os (Noir animal).....                                      | 100 liv. P. B.    | 0 26-3         | 0 17-5       |  |
| 45.....                   | Poissons frais d'eau douce:—                                      |                   |                |              |  |
|                           | salmonidés.....   | 100 liv. P.N.     | 1 32           | 0 87-7       |  |
|                           | autres.....   | 100 liv. P. B.    | 0 87-7         | 0 44         |  |
|                           | Poissons frais de mer.....  | 100 liv. P. N.    | 2 20           | 1 75         |  |
| 46.....                   | Poissons secs, salés ou fumés:—                                   |                   |                |              |  |
|                           | morues (y compris le klipp fish).....                             | " .....           | 5 26           | 4 21         |  |
|                           | stockfish.....  | " .....           | 4 21           | 1 32         |  |
|                           | harengs.....  | " .....           | 1 75           | 1 32         |  |
|                           | autres.....   | " .....           | 4 39           | 2 20         |  |
| 47.....                   | Poissons conservés au naturel, marinés ou autrement préparés..... | " .....           | 4 39           | 2 20         | Y compris le poids des récipients formant le paquet intérieur.   |
| 49.....                   | Homards ou langoustes, frais.....                                 | " .....           | 3 51           | 1 32         |  |
|                           | conservés au naturel ou préparés.....                             | " .....           | 3 51           | 2 20         |  |
| 51.....                   | Graisses de poissons.....   | 100 liv. P. B.    | 0 61-4         | 0 52-7       | Y compris le poids des récipients formant le paquet intérieur.   |
| 52.....                   | Blanc de baleine crue.....  | " .....           | 0 52-7         | 0 44         |  |
|                           | préparée.....   | 100 liv. P.N.     | 1 05           | 0 87-7       | Taux minim. sur P.B. non P.N.  |
|                           | raffinée.....   | " .....           | 1 67           | 1 32         |  |

## TABLFAU A — Suite:

ETAT indiquant les produits canadiens bénéficiant du tarif minimum de France — Suite

| Numéros<br>du<br>tarif français | DÉSIGNATION DES PRODUITS  | Unité<br>de quantité | TARIF FRANÇAIS |              | OBSERVATIONS  |
|---------------------------------|---|----------------------|----------------|--------------|---|
|                                 |   |                      | Maximum        | Minimum      |   |
|                                 |   |                      | \$ c.          | \$ c.        |   |
| 53.....                         | Rogues de morue et de maquereau.....  | 100 liv. P. B.       | 0 07           | 0 05.3       |   |
| 68.....                         | Froment, épautre et méteil— Grains.....   | "                    | 0 61.4         | 0 61.4       |   |
|                                 | Farine — aux taux de l'extraction:—   |                      |                |              |   |
|                                 | de 70 p 100 et plus.....  | 100 liv. P. N.       | 0 96.5         | 0 96.5       | Des échantillons de farine cor-<br>respondant à chaque taux de<br>tamisage seront déposés dans<br>les douanes, pour servir de<br>types de vérification. |
|                                 | d'entrée 70 p. 100 et 60 p. 100   | "                    | 1 19           | 1 19         |   |
|                                 | de 60 p. 100 et moins.....  | "                    | 1 41           | 1 40         |   |
| 69.....                         | Avoines—Grains.....   | 100 liv. P. B.       | 0 26.3         | 0 26.3       |   |
|                                 | Farines.....  | "                    | 0 44           | 0 44         |   |
| 70.....                         | Orges—Grains.....   | "                    | 0 26.3         | 0 26.3       |   |
|                                 | Farines.....  | "                    | 0 44           | 0 44         |   |
| 71.....                         | Seigle—Grains.....  | "                    | 0 26.3         | 0 26.3       |   |
|                                 | Farines.....  | "                    | 0 44           | 0 44         |   |
| 72.....                         | Mais—Grains.....  | "                    | 0 26.3         | 0 26.3       |   |
|                                 | Farines.....  | "                    | 0 44           | 0 44         |   |
| 73.....                         | Sarrasin—Grains.....  | "                    | 0 22.3         | 0 22.3       |   |
|                                 | Farines.....  | "                    | 0 35           | 0 35         |   |
| 74.....                         | Malt.....   | "                    | 0 35           | 0 35         |   |
| 76.....                         | Gruaux; semoules en gr. (gr. farine), gr. perlés<br>ou mondés.....  | 100 liv. P. N.       | 1 40           | 1 40         |   |
| 76 bis.....                     | Millet, décortiqué et mondé.....  | 100 liv. P. B.       | 0 52.7         | 52.7         |   |
| 80.....                         | Légumes secs:—  |                      |                |              |   |
|                                 | Fèves.....  | 100 liv. P. N.       | 0 26.3         | 0 26.3       |   |
|                                 | Décortiqués ou brisés.....  | "                    | 0 30.7         | 0 30.7       |   |
|                                 | En grains, en branches ou en gousses.   | "                    | 0 13.2         | 0 13.2       |   |
|                                 | Farines de fèves.....   | "                    | 0 52.7         | 0 52.7       |   |
|                                 | Pois pointus.....   | "                    | En franchise   | En franchise |   |
|                                 | Autres légumes secs:—   |                      |                |              |   |
|                                 | En grains.....  | "                    | 0 26.3         | 0 26.3       |   |
|                                 | Décortiqués.....  | "                    | 0 52.7         | 0 52.7       |   |
|                                 | En farine:—   |                      |                |              |   |
|                                 | Crus.....   | "                    | 0 52.7         | 0 52.7       |   |
|                                 | Cuits.....  | "                    | 0 70           | 0 70         |   |
| 83.....                         | Pommes de terre.....  | "                    | 0 26.3         | 0 03.5       | Probablement taux minimum<br>sur P. B. non P. N.  |
| Ex. 84.....                     | Fruits de table: Frais:—  |                      |                |              |   |
|                                 | Pommes et poires—   |                      |                |              |   |
|                                 | De table.....   | 100 liv. P. B.       | 0 44           | 0 17.5       |   |
|                                 | A cidre et à poiré.....   | "                    | 0 17.5         | 0 13.2       |   |
|                                 | Pêches.....   | "                    | 0 44           | 0 26.3       |   |
| Ex. 85.....                     | Fruits de table: Secs ou tapés:—  |                      |                |              |   |
|                                 | Pommes et poires—   |                      |                |              |   |
|                                 | De table.....   | 100 liv. P. N.       | 1 32           | 0 87.7       | Taux minim. sur P. B. non P. N.   |
|                                 | A cidre et à poiré.....   | 100 liv. P. B.       | 0 52.7         | 0 35         | " " "   |
|                                 | Pêches.....   | 100 liv. P. N.       | 1 32           | 0 44         |   |
| 86.....                         | Fruits de table confits ou conservés:—  |                      |                |              |   |
|                                 | Dans des spiritueux.....  | "                    | 8 77           | 7 02         | Non compris la taxe de la con-<br>sommation intér.  |
|                                 | Dans le sucre ou le miel:—  |                      |                |              |   |
|                                 | Fruits de table confits.....  | "                    | 2 72           | 2 72         |   |
|                                 | " conservés.....  | "                    | 1 37           | 1 37         |   |
|                                 | Autres:—Ananas.....   | "                    | 2 63           | 2 63         |   |
|                                 | Gherkins, concombres, olives,<br>petites olives et câpres.....  | 100 liv. P. B.       | 1 75           | 0 70         |   |
|                                 | Non dénommés.....   | "                    | 0 87.7         | 0 70         |   |
| 89.....                         | Graines à ensemercer (y compris la jarosse).....  | "                    | 0 26.3         | 0 26.3       |   |
| 89 ter.....                     | Graines de luzerne et de trèfle.....  | 100 liv. P. N.       | 2 63           | 2 20         |   |
| 93.....                         | Sirops, bonbons, fruits confits au sucre.....   | "                    | 2 72           | 2 72         |   |
| 95.....                         | Confitures: Au sucre ou au miel.....  | "                    | 1 37           | 1 37         |   |
|                                 | Sans sucre ni miel.....   | 100 liv. P. B.       | 0 87.7         | 0 70         |   |
| 115 bis.....                    | Goudrons.....   | 100 liv. P. B.       | 0 35           | 0 26.3       |   |
| 128.....                        | Bois communs:<br>Bois ronds, bruts, non équarris, avec<br>ou sans écorce, de longueur quel-<br>conque et de circonférence en gros<br>bout supérieure à 23.4 pouces..... | "                    | 0 08.8         | 0 05.7       | Des arbres qui ont été équarris<br>au gros bout afin de faire par-<br>tie d'un radeau viennent sous<br>la catégorie ci-dessus.                          |

TABLEAU A — Suite

ETTA indiquant les produits canadiens bénéficiant du tarif minimum français

| Numéros<br>du<br>tarif français | DÉSIGNATION DES PRODUITS   | Unité<br>de quantité     | TARIF FRANÇAIS  |                 | OBSERVATIONS   |
|---------------------------------|--|--------------------------|-----------------|-----------------|--|
|                                 |  |                          | Maximum         | Minimum         |  |
|                                 | Bois équarris ou sciés 3-12 pcs d'épaisseur et au-dessus .....   | 100 liv. P. B.           | \$ c.<br>0 13·2 | \$ c.<br>0 08·8 | L'administration des douanes aura la faculté de déterminer par le comité consultatif des Arts et Manufactures la densité moyenne de chaque espèce de bois et de prélever les droits sur cette base, après que le mesurage cubique aura été converti en poids et quand les parties intéressées ne demandent pas que les droits soient prélevés sur le poids actuel. Par 'merrains' est compris le bois fendu destiné exclusivement pour les fins de tonnellerie ou d'emballage. Des tringles et des lattes seulement, coupées, sciées ou fendues d'une épaisseur n'excédant pas 39 de pes sont comprises sous cette entête. Par 'bois feuillards' est compris feuillard seulement soit en paquets ou en cercles. Les bois bruts destinés pour la fabrication du feuillard sont compris dans ce numéro. Sur preuve fournie à l'administration des douanes de l'arrivée du bois dans les fabriques de papier de pulpe et que tel bois est ouvré. Non compris la taxe du revenu de l'intérieur pour légumes, conservés dans le vinaigre. Foin n'est pas compris dans cet article |
|                                 | Bois équarris ou sciés d'une épaisseur inférieure à 3-12 pcs et supérieure à 1-363 pcs .....   | "                        | 0 15·4          | 0 11            |  |
|                                 | Bois sciés de 1-363 pcs d'épaisseur et au-dessous.....   | "                        | 0 22·1          | 0 15·4          |  |
| 129.....                        | Pavés en bois débités en moceaux .....   | "                        | 0 22·1          | 0 15·4          |  |
| 130.....                        | Merrains.....  | "                        | 0 11            | 0 06·6          |  |
| 131.....                        | Bois en éclisses.....  | "                        | 0 17·5          | 0 13·2          |  |
| 132.....                        | Bois feuillards et échelas fabriqués.....  | "                        | 0 22·1          | 0 15·4          |  |
| 133.....                        | Perches, étauçons et échelas bruts de plus de 42·9 pcs de longueur et de circonférence atteignant au maximum 23·4 pcs au gros bout.....  | "                        | 0 03·9          | 0 02·6          |  |
| 135 bis.....                    | Bois d'essences résineuses en rondins, avec ou sans écorce, de tous diamètres, longueur maxima 42·9 pcs.....   | "                        | 0 26            | 0 18            |  |
| 136.....                        | Charbons de bois et de chènevottes.....  | "                        | 0 13·2          | 0 08·8          |  |
| 136 bis.....                    | Paille ou laine de bois.....   | "                        | 0 06·6          | 0 04·4          |  |
| 158.....                        | Légumes : frais.....   | "                        | 1 32            | 0 52·7          |  |
|                                 | salés ou confits.....  | 100 liv. P. N.           | 1 32            | 1 05            |  |
|                                 | conservés ou desséchés.....  | "                        | 1 75            | 1 40            |  |
| 164.....                        | Fourrages.....   | 100 liv. P. B.           | 0 06·6          | 0 04·4          |  |
| 165.....                        | Son de toutes sortes de grains.....  | "                        | 0 05·3          | 0 05·3          |  |
| 168.....                        | Pâtes de cellulose (pulpe de bois):—   |                          |                 |                 |  |
|                                 | Mécaniques:—Sèches.....  | 100 liv. P. B.           | 0 13·2          | 0 08·8          |  |
|                                 | Moite.....   | "                        | 0 06·6          | 0 04·4          |  |
|                                 | Chimiques.....   | "                        | 0 22·1          | 0 17·5          |  |
| 174.....                        | Spiritueux: Eau de vie:—   |                          |                 |                 |  |
|                                 | En bouteilles.....   | Gallon.....              | 0 70·2          | 0 61·4          |  |
|                                 | Autre qu'en bouteilles.....  | Gallon d'alcool pur..... | 0 70·2          | 0 61·4          |  |
|                                 | Autres.....  | "                        | 0 70·2          | 0 61·4          |  |
|                                 | Droits d'accise en plus:—  |                          |                 |                 |  |
|                                 | Spiritueux de toute sorte—\$1.93 le gal  |                          |                 |                 |  |
| 174 quater                      | Eaux minérales (cruchons compris).....   | 100 liv. P. B.           | 1 75            | En franchise    |  |
| 178 ter.....                    | Emeris appliqués sur papiers et sur tissus, agglomérés en meules, pierres ou toutes autres formes quelconques.....   | 100 liv. P. N.           | 4 39            | 2 63            |  |
| 185.....                        | Ciment: A prise lente.....   | 100 liv. P. B.           | 0 06·6          | 0 04·4          |  |
|                                 | A prise rapide.....  | "                        | 0 04·4          | 0 02·2          |  |
| 190.....                        | Houille — Crue ou carbonisée (coke).....   | "                        | 0 01·05         | 0 01·05         |  |
|                                 | Cendres de houille.....  | 1,000 "                  | 0 01·05         | 0 01·05         |  |
| 205.....                        | Fonte:—  |                          |                 |                 |  |
|                                 | Fonte brute de moulage et fonte d'affinage contenant moins de 25 p. 100 de manganèse.....  | 100 "                    | 0 17·5          | 0 13·2          |  |
|                                 | Ferro-manganèse contenant plus de 25 p. 100 de manganèse; ferro-silicium contenant plus de 5 p. 100 de silicium; silico-spiegel riche contenant au moins 30 p. 100 de silicium et de manganèse; ferro-chrome contenant 10 p. 100 de chrome ou plus; ferro-aluminium contenant 10 p. 100 d'aluminium ou moins | "                        | 0 41·8          | 0 30·9          |  |

## TABLEAU A — Suite.

ETAT indiquant les produits canadiens bénéficiant du tarif minimum français — Suite.

| Numéro<br>du<br>tarif français | ARTICLES  | Unité<br>de quantité | TARIF FRANÇAIS |              | OBSERVATIONS  |
|--------------------------------|---|----------------------|----------------|--------------|---|
|                                |   |                      | Maximum        | Minimum      |   |
|                                |   |                      | \$ c.          | \$ c.        |   |
|                                | Ferro-alluminium contenant plus de 10 p. c. et moins de 10 p. c. d'alumin.....  | "                    | 0 79           | 0 65-8       |   |
| 206.....                       | Fers bruts en massiaux, prismes ou barres: Contenant 4 p. c. ou plus de scorie.....                                       | "                    | 0 44           | 0 39-4       |   |
| 207.....                       | Autre.....  | "                    | 0 52-7         | 0 44         |   |
| 210.....                       | Fer étiré en barres, fer d'angle et à T, essieu et bandages bruts de forge .....  | "                    | 0 52-7         | 0 44         |   |
|                                | Tôles:—   |                      |                |              |   |
|                                | Laminées ou martelées, planes, de plus de .039 pcs d'épaisseur:—  |                      |                |              |   |
|                                | Non coupées.....  | "                    | 0 65-8         | 0 61-4       |   |
|                                | Coupées sous toutes formes.....   | "                    | 0 70           | 0 65-8       |   |
|                                | Mincés et fers noirs en feuilles planes de plus de .0234 de pcs jusqu'à .039 de pcs d'épaisseur:—                         |                      |                |              |   |
|                                | Non coupées.....  | "                    | 0 87-7         | 0 79         |   |
|                                | Coupées sous toutes formes.....   | 100 liv. P. B.       | 0 96-5         | 0 87-7       | Taux minim. Sur P.B. non P.N.   |
|                                | Mincés et fers noirs en feuilles planes de .0234 de pcs d'épaisseur ou moins: Non coupées.....                            | "                    | 96-5           | 0 87         | " "   |
|                                | Coupées sous toutes formes.....   | "                    | 05             | 0 96-5       |   |
| 212.....                       | Fils de fer ou d'acier, qu'ils soient ou non étamés, cuivrés, zingués ou galvanisés: Plus de .078 de pcs de diamètre..... | 100 liv. P. B        | 0 70           | 0 61-4       |   |
|                                | Plus de .039 pcs jusqu'à .078 de pcs de diamètre, inclusivement.....  | 100 liv. P. N        | 0 96-5         | 0 87-7       | Taux min. sur P. B. non P. N.   |
|                                | De .0195 de pcs jusqu'à .039 de pcs de diamètre, inclusivement.....   | "                    | 1 14           | 1 05         |   |
|                                | Moins de .0195 de pcs de diamètre.....  | "                    | 1 93           | 1 75         |   |
| 212 ter.....                   | Rails de fer ou d'acier.....  | 100 liv. P. B.       | 0 61-4         | 0 52 7       |   |
| 213.....                       | Acier en barres:—   |                      |                |              |   |
|                                | Lingots.....  | "                    | 0 52-7         | 0 44         |   |
|                                | Massoques ou billettes.....   | "                    | 0 61-4         | 0 52-7       |   |
|                                | Autre de toute sorte.....   | "                    | 0 61-4         | 0 52-7       | Ces droits sont applicables seulement à l'acier prêt pour la trempe; l'autre acier est sujet aux mêmes droits que le fer, sans considérer la quantité de scorie qu'il contient. |
| 214.....                       | Acier:—   |                      |                |              |   |
|                                | Essieux et bandages de roues bruts de forge en acier.....   | "                    | 0 87-7         | 0 70         | " "   |
| 216.....                       | Acier en tôles ou bandes:—  |                      |                |              |   |
|                                | Brunes, laminées à chaud:—  |                      |                |              |   |
|                                | Plus de .0234 de pcs d'épaisseur.... Non coupé.....   | "                    | 0 65-8         | 0 61-4       |   |
|                                | Coupé sous toute forme.....   | "                    | 0 83-2         | 0 79         |   |
|                                | Plus de .0234 de pcs jusqu'à .039 de pcs d'épaisseur, inclusivement—  |                      |                |              |   |
|                                | Non coupé.....  | "                    | 0 70           | 0 65-8       |   |
|                                | Coupé sous toute forme.....   | "                    | 0 87-7         | 0 83-2       |   |
|                                | De .0234 de pcs ou moins d'épais.—  |                      |                |              |   |
|                                | Non coupé.....  | 100 liv. P. N        | 0 96-5         | 0 87-7       | Taux min. sur P. B. non P. N.   |
|                                | Coupé sous toute forme .....  | "                    | 1 05           | 0 96-5       |   |
|                                | Blanc, laminé à froid, de toute épais.—   |                      |                |              |   |
|                                | Non coupé.....  | "                    | 1 67           | 1 32         |   |
|                                | Coupé sous toute forme.....   | "                    | 1 75           | 1 44         |   |
| 221.....                       | Cuivre:—  |                      |                |              |   |
|                                | Minéral.....  | 100 liv. P. B.       | En franchise   | En franchise |   |
|                                | Cuivre pur ou allié de zinc ou d'étain—   |                      |                |              |   |
|                                | De première fusion, en masses, barres, saumons ou plaques.....  | 100 liv. P. N        | En franchise   | En franchise |   |
|                                | Laminé ou battu, en barres ou plaques.....  |                      |                |              |   |
|                                | En fils de toute dimension, polis ou non, autres que dorés ou argentés.....   | 100 liv. P. N.       | 1 14           | 0 87-7       | Taux minim. sur P.B. non P.N.   |
|                                | Bronze d'aluminium brut ne contenant pas plus de 20 p. 100 d'aluminium.....   | "                    | 1 14           | 0 87-7       | " "   |
|                                |   | "                    | 1 14           | 0 57 7       | " "   |

## TABLEAU A — Suite.

ETAT indiquant les produits canadiens bénéficiant du tarif minimum de France, etc.— Suite.

| Numéros<br>du<br>tarif français | DÉSIGNATION DES PRODUITS   | Unité<br>de quantité | TARIF FRANÇAIS  |              | OBSERVATIONS   |
|---------------------------------|--|----------------------|---|--------------|--|
|                                 |  |                      | Maximum   | Minimum      |  |
|                                 |  |                      | \$ c.   | \$ c.        |  |
|                                 | Cuivre doré ou argenté, en masses ou lingots, battu, tiré, laminé ou filé sur fil ou sur soie..... | 100 liv. P. N.       | 11.40   | 8 87         |  |
| 222.....                        | Limailles et débris de vieux ouvrages.....   | 100 liv. P. B.       | En franchise  | En franchise |  |
|                                 | Plomb :—   |                      |   |              |  |
|                                 | Minerais, mattes et scories de toutes sortes —   |                      |   |              |  |
|                                 | Contenant 30 p. 100 ou moins de métal.....   | "                    | En franchise  | En franchise |  |
|                                 | " plus de 30 p. 100 de métal.....  | "                    | 0 13.2  | 0 11         |  |
|                                 | Plomb en masses brutes, saum., barres ou plaques.....  | "                    |   |              |  |
|                                 | Argentifère (contenant 00025 p. 100 et plus d'argent.....)   | "                    | 0 26.3  | 0 22         |  |
|                                 | Non argentifère (contenant moins de 00025 p. 100 d'argent.....)                                    | "                    |   |              |  |
|                                 | Venant de pays où le plomb argentifère est exempt de droits d'exportation.....                     | "                    | 0 35  | 0 30.9       |  |
|                                 | D'autre origine.....   | "                    | Les mêmes droits augmentés par la perception des droits d'exportation dans le pays d'origine  |              |  |
|                                 | Plomb allié d'antimoine en masse.....  | "                    | 0 61.4  | 0 57         |  |
|                                 | Plomb battu ou laminé.....   | "                    | 0 61.4  | 0 57         |  |
|                                 | Limailles et débris de vieux ouvrages.....   | "                    | 0 35  | 0 30.9       |  |
| 225.....                        | Nickel :—  |                      |   |              |  |
|                                 | Minerais.....  | "                    | En franchise  | En franchise |  |
|                                 | Produits de première fusion (fonte, mattes, speiss).....   | "                    | En franchise  | En franchise |  |
|                                 | Affiné en lingots ou masses brutes.....  | "                    | En franchise  | En franchise |  |
|                                 | Pur, battu, laminé ou étiré.....   | 100 liv. P. N.       | 1 14  | 0 87.7       | Taux minim. sur P. B. non P. N.                                    |
|                                 | Allié au cuivre, avec ou sans zinc —   |                      |   |              |  |
|                                 | En lingots ou masses brutes.....   | 100 liv. P. B.       | 0 87.7  | 0 65.8       |  |
|                                 | Martelé, laminé, étiré.....  | 100 liv. P. N.       | 2 02  | 1 54         |  |
| 227.....                        | Antimoine :—   |                      |   |              |  |
|                                 | Minerais.....  | 100 liv. P. B.       | En franchise  | En franchise |  |
|                                 | " gris, fondu.....   | "                    | En franchise  | En franchise |  |
|                                 | Métallique ou régules.....   | "                    | 0 52.7  | 0 52.7       |  |
| 238 bis.....                    | Extrait de châtaignier et autres sucres tanins, liquides ou concrets, extraits de végétaux.....    | "                    | 0 44  | 0 26.3       |  |
| 282.....                        | Produits chimiques non dénommés :—   |                      |   |              |  |
|                                 | D'une basse alcoolique.....  |                      | Les droits devant être établis par la chambre consultative des Arts et Manufactures selon la quantité d'alcool entrant dans leur composition; en aucun cas le droit de douane ne peut être moindre de 25 p. 100 ad valorem. |              | Non compris la taxe sur le revenu intérieur sur l'alcool.          |
| 282.....                        | Produits chimiques non dénommés — Fin  |                      |   |              |  |
|                                 | Autre (y compris le carbure de calcium).....   |                      | 5 0/0   | 5 0/0        | Avec privilège de convertir en droits spécifiques équivalents..... |
| 315.....                        | Médicaments composés :—  |                      |   |              |  |
|                                 | Eaux distillées—   |                      |   |              |  |
|                                 | alcooliques.....   |                      | Paie c. eau-de-vie (ar. 174)  |              |  |
|                                 | non-alcooliques.....   | 100 liv. P. N.       | 0 87.7  | 0 87.7       | Taux minim. sur P. B. non P. N.                                    |
| 316.....                        | Médicaments composés :—  |                      |   |              |  |
|                                 | Non dénommés—  |                      |   |              |  |
|                                 | Mentionnés dans une pharmacopée officielle.....  |                      | Droits spécifiques à être fixés par l'école supérieure de pharmacie au taux de 20 0/0 15 0/0  |              |  |
|                                 | Non mentionnés dans aucune pharmacopée.....  |                      | prohibée  |              |  |
| 318.....                        | Amidon.....  | 100 liv. P. N.       | 1 93  | 1 58         |  |
| 324.....                        | Colle de poisson, de tendons de baleines et autres similaires.....                                 | "                    | 4 39  | 3 51         |  |

TABLEAU A — Suite.

ÉTAT indiquant les produits canadiens bénéficiant du tarif minimum de France, etc. — Suite.

| Numéro du tarif français. | DÉSIGNATION DES PRODUITS  | Unité de quantité. | TARIF FRANÇAIS. |          | OBSERVATIONS.  |
|---------------------------|---|--------------------|-----------------|----------|--|
|                           |   |                    | Maximum.        | Minimum. |  |
|                           |   |                    | \$ c.           | \$ c.    |  |
| 361.....                  | Lampes électriques à incandescence :—   |                    |                 |          |  |
|                           | Avec accessoires.....   | 100 liv. P. N.     | 35 10           | 30 70    |  |
|                           | Saus ".....   | "                  | 70 20           | 61 40    |  |
| Ex 363.....               | Fils de chanvre non polis, purs, écrus, en écheveaux jusqu'à 5,468 verges de fil simple au kilogramme pour la fabrication de lignes et filets de pêche et des cordages—                 |                    |                 |          |  |
|                           | En écheveaux de 2,187 vgs. ou moins.  | "                  | 1 84            | 1 40     |  |
|                           | En écheveaux de plus de 2,187 verges mais n'excédant pas 5,468 verges...  | "                  | 2 11            | 1 58     |  |
| Ex 363 bis.....           | Fils de chanvre non polis, retors, écrus, en écheveaux jusqu'à 5,468 verges de fil simple au kilogramme pour la fabrication des lignes et filets de pêche et des cordages :—            |                    |                 |          |  |
|                           | En écheveaux de 2,187 verges ou moins   | "                  | 2 37            | 1 82     |  |
|                           | En écheveaux de plus de 2,187 verges mais n'excédant pas 5,468 verges....   | "                  | 2 72            | 2 06     |  |
| Ex 366 bis.....           | Fils de phornium tenax, d'abaca et d'autres végétaux filamenteux non dénommés, non polis, purs ou mélangés, le phornium, l'abaca, etc., dominant en poids, pour moissonneuses-lieuses : |                    |                 |          |  |
|                           | Non blanchis.....   | 100 liv. P. N.     | 1 10            | 0 87·7   | Taux min. sur P. B. non P. N   |
| 461.....                  | Papier ou carte :—  |                    |                 |          |  |
|                           | Autre que papier appelé papier de fantaisie—  |                    |                 |          |  |
|                           | Fait à la machine.....  | "                  | 1 14            | 0 87 7   | Taux max. sur P. B. non P. N.  |
|                           | Dans la forme ou à la main importé en feuilles avec les quatre tranches non arrangées.....  | "                  | 1 32            | 1 05     |  |
|                           | Papier de fantaisie :—  |                    |                 |          |  |
|                           | Blanc ou coloré, marbré, imitation de l'Inde, gaufré, étampé, coupé.....  | "                  | 3 16            | 2 63     |  |
|                           | Couvert en métal soit en feuilles ou en poudre.....   | "                  | 6 32            | 5 26     |  |
| 462.....                  | Carton brut en feuilles pesant au moins 65 de livre à la verge carrée.....  | "                  | 1 14            | 0 87·7   |  |
| 462 bis.....              | Carton moulé dit papier mâché.....  | "                  | 1 05            | 0 79     |  |
| 463.....                  | Carton coupé ou façonné pour cartonnages.   | "                  | 1 67            | 1 40     | " "  |
| 464.....                  | Carton assemblé en boîtes recouvertes ou non de papier blanc ou de couleur.....   | "                  | 3 95            | 3 16     |  |
| 464 bis.....              | Tubes coniques et cylindriques dits busettes pour filature et tissage.....  | "                  | 2 20            | 1 75     |  |
| 464 ter.....              | Cartonnages décorés de peintures, reliefs, étoffes, bois, paille tressée et métaux communs.....   | "                  | 7 89            | 6 14     | Cartonnages décorés de métaux précieux devront être séparés sous l'entête de bijouterie. |
| Ex 476.....               | Peaux vertes et crues préparées, tannées, lissées ou mégissées autres que celles de chèvre, de chevron, de mouton ou d'agneau.....  |                    |                 |          |  |
|                           | Peaux entières.....   | "                  | 4 39            | 2 20     |  |
|                           | Peaux de vache, (croupons).....   | "                  | 5 26            | 2 81     |  |
|                           | Rognures et ratissures.....   | "                  | 3 51            | 1 58     |  |
| 478.....                  | Semelles découpées, en cuir battu et lissé et talons.....   | "                  | 7 02            | 4 39     |  |
| 479.....                  | Tiges de bottes, bottines, bottillons, empeignes clagues (cambrées ou non) quartiers en veau, vache, cheval, chèvre ou chevreau.....  |                    |                 |          |  |
|                           | Non vernis.....   | "                  | 15 35           | 10 97    |  |
|                           | Vernis.....   | "                  | 24 12           | 15 35    |  |
| 480.....                  | Bottes.....   | Paires             | 0 48·2          | 0 38·6   |  |
| 481.....                  | Bottines pour hommes et femmes.....   | "                  | 0 48·2          | 0 28·9   |  |
| 482.....                  | Souliers.....   | "                  | 0 19·3          | 0 14·5   |  |
| 484.....                  | Gants :—De peau d'agneau ou de veau.....  |                    |                 |          |  |

(A suivre)

## LETTRE D'OTTAWA

25 Janvier 1910.

Les vacances parlementaires ont un peu arrêté le bel élan avec lequel la Chambre s'était mise au travail dès le début de la session, et bien que la rentrée ait eu lieu depuis déjà deux semaines presque, il ne paraît pas que les députés aient reconquis leur belle ardeur primitive.

La maladie subite de l'hon. M. Brodeur, qui a pris immédiatement une gravité inattendue a causé aussi un désarroi considérable. D'autant plus qu'il se trouve ainsi incapable de participer aux délibérations du Parlement au moment même où sa présence est virtuellement indispensable, quand va se discuter le fameux projet de création d'une marine nationale, dont il est réellement le père et dont la conception est son œuvre.

Les nouvelles que l'on peut avoir actuellement de la santé de l'honorable ministre, tout en étant un peu contradictoires sont cependant en général rassurantes. Il est néanmoins assez douteux que, d'ici à quelque temps, il puisse s'imposer un travail de bureau assidu et il semble que temporairement, au moins, il devra se priver de participer aux travaux parlementaires et administratifs. Cependant, il n'y a rien de fondé dans les rumeurs qui ont eu cours au sujet de remaniements ministériels imminents. Il n'est pour le moment aucunement question que l'hon. M. Brodeur abandonne son poste. La besogne énorme qu'il s'est imposée pour mener à bonne fin la négociation du traité français et l'organisation d'une marine l'ont considérablement surmené et affaibli sa constitution, mais l'hon. M. Brodeur est encore très jeune; c'est un homme robuste et tout fait espérer, comme d'ailleurs l'assurent les médecins qui l'ont examiné, qu'il pourra passer au travers de cette crise et reprendre la direction effective du département qu'il a réorganisé et auquel les projets actuels vont donner une importance de plus en plus grande.

\*\*\*

L'absence du personnage principal a enlevé beaucoup de l'apparat prévu à la séance de rentrée du 12 janvier où le gouvernement s'était engagé à exposer ses projets relatifs à l'organisation des forces navales du Canada.

Sir Wilfrid Laurier a remplacé, au pied levé, son ministre empêché et a exposé à la Chambre les mesures auxquelles s'était arrêté son gouvernement pour assurer la défense maritime du Canada et "au besoin" pour assister la Grande Bretagne en cas de conflit de nature à mettre en danger les intérêts du Canada.

Ce projet qui n'est aucunement belliqueux est surtout intéressant au point de vue des dépenses qu'il peut entraîner et des appels qu'il peut provoquer sur l'Echiquier canadien.

D'ailleurs le seul argument impartial qu'invoquent les adversaires du projet, est celui qui a trait à la dépense à encourir.

"Le Canada, disent les opposants raisonnables, a de grands travaux à accomplir, est en ce moment jusqu'au cou dans de grandes entreprises et des dépenses de toute nature, est-il bien à propos, en cette conjoncture, de détourner des entreprises utiles et commencées des sommes

considérables pour les consacrer à l'établissement d'une marine dont l'efficacité sera toujours problématique et dont la formation peut entraver le développement national du Canada".

Ces deux dernières considérations sont de la politique pure qui ne nous regarde pas. Ce qui nous touche, c'est de savoir jusqu'à quel point les finances du Canada peuvent être engagées dans le projet et s'il est à craindre que les grandes entreprises propres à faciliter l'interchange commercial du Canada et des autres nations puissent en souffrir?

En somme, il ne faut pas se figurer qu'il s'agit de construire et mettre à la mer, une flotte armée de pied en cap, une invincible Armada. Il s'agit simplement de la création d'une flottille de cinq croiseurs et de six contre-torpilleurs, et voici, en peu de mots, quels sont les arrangements financiers proposés.

Le gouvernement compte sur une mise de fonds d'établissement de onze millions de dollars répartis sur plusieurs années. La création de ce service naval prendra au moins trois années. Naturellement, il faudra aussi chaque année voter des crédits pour son entretien et l'on calcule que, finalement, il faudra pour cet entretien un million, à peu près chaque année, mais pour le début, la dépense sera beaucoup moindre. En somme d'ici trois ou quatre ans, pour mener à bonne fin le plan actuel, approuvé par l'Amirauté anglaise, il se peut que le Canada soit appelé à payer quelque chose comme quinze millions.

Ce n'est pas beaucoup et ce n'est évidemment pas cela qui taxera beaucoup le crédit du Canada, ni qui entravera la construction du Transcontinental, du chemin de fer de la baie d'Hudson, du canal de la baie Georgienne, ni les travaux du Port de Montréal, et c'est là l'important au point de vue du commerce intérieur et extérieur du Canada.

\*\*\*

Deux projets de loi très importants au point de vue des affaires en général ont été déposés par le gouvernement et vont, sans doute, provoquer une vive discussion.

Le premier présenté par l'hon. Mackenzie King, ministre du commerce s'appelle "*Acte concernant les enquêtes sur les coalitions*". L'objet de cette loi est de rendre plus sévère et d'une application plus facile la loi actuelle ayant pour objet d'empêcher et de punir les coalitions ayant pour effet de "faire hausser les prix et de restreindre la concurrence aux dépens des consommateurs."

Dorénavant lorsque six personnes au moins sont convaincues qu'il existe une coalition entre marchands, fabricants et producteurs d'un article et savent que les prix ont été augmentés et la concurrence a été restreinte du fait de cette coalition, elles pourront s'adresser à un juge de la Cour Supérieure pour demander une enquête.

Avant d'ordonner cette enquête, le juge s'assure s'il existe une preuve *prima facie* des faits allégués et, s'il considère que l'intérêt public l'exige, il sera tenu d'ordonner qu'une enquête ait lieu conformément aux dispositions de cet Acte. Le ministre du travail qui reçoit cet ordre convoque un tribunal d'enquête qui fonctionne dans le genre des commissions nommées pour les différends ouvriers (loi Lemieux.)

Lorsque la commission ainsi nommée s'est dûment renseignée, elle rédige un rapport qui est soumis au ministre et celui-ci est obligé de publier ce rapport dans la "Gazette Officielle" et de le distribuer à demande.

C'est la première sanction : la publicité.

Dans le cas d'articles protégés par le tarif, il y a un autre remède. Dans ce cas particulier, la Loi du Tarif autorise le gouverneur en conseil, lorsque la commission rapporte que les prix ont été indûment surélevés ou que l'on restreint injustement la concurrence en vertu de la protection accordée à un article spécial, à réduire le tarif sur cet article particulier ou à enlever le droit tout à fait.

Enfin, dernière sanction : si après la publication du rapport à l'*Officiel* les individus ou corporations continuent à tenir la conduite objet d'un rapport défavorable, ils se rendent coupables d'un acte criminel et sont passibles d'une amende de \$1.000 au plus et les frais, pour chaque jour qu'ils continuent à commettre pareille infraction, à l'expiration des dix jours à dater de la publication du rapport à l'*Officiel*.

La clause la plus intéressante au point de vue international est celle qui a droit aux porteurs de brevets d'invention qui exercent leurs droits et privilèges exclusifs de manière à porter atteinte à la liberté de commerce.

Elle est ainsi conçue :

Au cas où le propriétaire ou le porteur d'un brevet délivré sous l'autorité de la loi des brevets d'invention utilise les droits et les privilèges exclusifs dont il jouit, à titre de propriétaire ou de détenteur, et cela de manière à limiter les facilités de transport, de production, de fabrication, de fourniture, de magasinage ou de négoce, relativement à tout article qui peut être un objet d'industrie ou de commerce, ou de manière à apporter des restrictions ou causer des préjudices illégitimes au commerce et à l'industrie touchant cet article, ou de manière à empêcher, limiter ou diminuer la fabrication de cet article ou provoquer une hausse illicite dans le prix, l'échange, la vente, le transport, le magasinage ou l'approvisionnement de cet article, ce brevet sera sujet à révocation.

Le projet de loi a subi sa première lecture et sera discuté prochainement.

L'autre projet de loi que nous voulons signaler a été présenté par le ministre des postes, l'hon. R. Lemieux, et a pour objet de permettre au gouvernement de régler les prix et les facilités des compagnies de câbles sous-marins, et à modifier la loi des chemins de fer relativement aux lignes télégraphiques et téléphoniques et à

la juridiction de la Commission des chemins de fer. Ce bill tend à mettre sous la juridiction de la Commission des chemins de fer les compagnies de câbles sous-marins ainsi que les compagnies de télégraphie sans fil coopérant avec les réseaux télégraphiques terrestres, au Canada.

Les tarifs seront réglés à l'avenir par la Commission.

Le bill n'est pas encore imprimé, mais beaucoup de personnes voient dans cette mesure un acheminement vers la réduction forcée du prix des communications par câble entre le Canada et la Grande Bretagne, projet qui fait depuis longtemps l'objet de négociations entre le ministre des postes du Canada et le gouvernement impérial.

\*\*\*

Une note officieuse communiquée par le ministère du commerce à Ottawa a annoncé que le gouvernement canadien s'attend à ce que l'échange des ratifications de la Convention Franco-canadienne va se faire incessamment et espère qu'une proclamation pourra être lancée pour le rendre exécutoire le 1er février prochain. Quelque temps s'est déjà écoulé depuis cette note et aucune autre information n'est venue la confirmer. Cependant des instructions ont été transmises à tous les bureaux de douanes, au sujet des déclarations nouvelles à exiger des importateurs et tout est prêt pour qu'au premier avis la Convention nouvelle puisse être appliquée.

Au cours d'une des dernières séances de la Chambre, l'hon. M. Foster a signalé à l'attention du gouvernement une liste qui a fait le tour de la presse américaine et qui est censée contenir les noms des pays auxquels s'appliquera *ipso facto* le tarif minimum américain aussitôt que la loi nouvelle du tarif deviendra exécutoire, c'est-à-dire le 1er avril prochain.

Cette liste entre autres noms fait mention de la Grande Bretagne comme ayant droit au tarif minimum et échappant à la pénalité imposée aux contrées qui différencient à l'encontre des produits américains et accordent une préférence aux produits d'autres pays.

M. Foster a demandé au premier ministre si, à son avis, le terme Grande Bretagne comportait le Canada.

Sir Wilfrid Laurier a répondu dans l'affirmative.

Comme la discussion s'est arrêtée là, il est difficile de savoir si l'opinion émise par Sir Wilfrid Laurier était une déclaration faite sur le moment, ou résultait d'un échange de correspondance.

La question reviendra sans doute à la Chambre et nous serons alors mieux renseigné.

O'RIDEAU.

#### NOUS REPRESENTONS AU CANADA LES MAISONS SUIVANTES :

B. Léon Croizet, St-Même, Près Cognac, France, Cognac.  
Pierre Ponnelle, Beaune, France, Bourgogne.  
R. de Veslud, Reims, France, Champagne.  
J. Prom & Cie., Bordeaux, France, Clarets et Sauternes.  
Jos Schlitz Brewing Company, Milwaukee, Wisconsin, Lager Schlitz.  
Dunipe & Co. Séville, Espagne, Olives.

P. Lambert, Marseille, France, Rhum St-James.  
R. Thorne & Sons Ltd., Londres, Angleterre, Whisky Ecosais.  
Jewsbury & Brown, Manchester, Angleterre, Ginger Ale & Soda.  
Cie d'Exploitation des Sources Andrau, Route de Cusset, Vichy, France, Eau de Vichy.  
White Rock Mineral Spring Co. Wankesha, Wisconsin, Eau Minérale.

Manuel Pico, Puerto de Santa Maria, Espagne, Sherry.  
Companhia Vinicola Portueza, Oporto, Portugal, Vin d'Oporto.  
Ed. Saabach & Co., Mayence, Allemagne, Vin du Rhin & de Moselle.  
Dalmau Hermanos, Tarragone, Espagne, Vin de Messe et Sherry.

Nous sommes disposés à entrer en correspondance avec des Maisons Etrangères de premier ordre qui désireraient créer une agence au Canada.

**F. X. ST-CHARLES & CIE Limitée, Montréal, Canada.**

## Nouveaux Conseillers du Commerce Extérieur

La dernière promotion de Conseillers du Commerce Extérieur de la France a particulièrement favorisé notre Chambre en comprenant trois de ses membres. D'abord, notre nouveau président, M. A. F. Revol, directeur pour le Canada de la maison Perrin frères & Cie, qui obtient cette distinction à un âge où bien peu de personnes la possèdent, ce qui fait bien augurer pour l'avenir. Puis, l'un de nos anciens vice-présidents, M. Georges des Etangs, actuellement en France, où il a fondé l'Alliance Commerciale Française et qui, après un séjour prolongé au Canada qui lui a permis d'en étudier à fond les ressources, fait bénéficier le commerce français des connaissances qu'il a acquises.

Cette haute distinction a également été accordée à M. J. R. Genin, vice-président sortant de notre Chambre. En l'en félicitant, nous lui exprimons nos regrets de la détermination qu'il a prise d'abandonner ses fonctions dans notre bureau et de se soustraire à toutes les propositions de réélection qui lui étaient faites. Il est vrai qu'il avait été élu, voici trois mois, à la présidence de l'Union Nationale Française de Montréal, et qu'il a craint de ne pouvoir suffire à cette double tâche, mais cette circonstance ne peut qu'adoucir nos regrets sans les supprimer.

Et puisque nous entrons sur ce terrain, nous en profiterons pour apporter à M. Martial Chevalier, notre président sortant, l'expression de toute notre gratitude et de nos très vifs regrets. Lui aussi a voulu être déchargé des fonctions de président de notre compagnie qu'il a exercées pendant un an avec une incontestable autorité et un zèle digne des plus grands éloges. Et c'est précisément le zèle dont il était animé qui a provoqué sa résolution de se retirer, car il estimait, par un scrupule délicat mais excessif, que les absorbantes occupations que lui impose la direction du Crédit Foncier Franco-Canadien et de la Société d'Administration Générale ne lui permettaient pas de consacrer à la Chambre de Commerce Française de Montréal autant de temps qu'il l'aurait souhaité. Quoiqu'il en soit, nous espérons pouvoir compter sur les lumières et les conseils de M. Chevalier et de M. Genin pour poursuivre l'accomplissement de notre tâche.

## POUR LES INONDÉS

Les souffrances endurées par les victimes des inondations en France et les misères qui en sont la conséquence, ont douloureusement impressionné la colonie française de Montréal et tous les amis de la France, d'origine latine ou saxonne.

Un généreux élan de solidarité a soulevé bien des cœurs anxieux de venir au secours des malheureux sinistrés et de soulager quelque peu leur infortune.

Un comité formé pour solliciter et recueillir les dons a déjà encaissé une somme importante, et les offrandes continuent à affluer quotidiennement, tant est grande la sympathie inspirée par ces malheureux inondés.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, le gouvernement canadien a dû voter cinquante mille dollars (250,000 frs); le Commissaire Général du Canada à Londres, Lord Strathcona & Mont-Royal, un canadien philanthrope et ri-

chissime, vient de verser mille livres sterling à la souscription ouverte par le Lord-Maire de Londres. Un grand nombre de Canadiens s'empressent de souscrire et se distinguent par leur générosité et leur empressement.

Tout fait espérer que d'ici peu de jours, une somme considérable souscrite au Canada sera transmise au gouvernement français pour être distribuée aux indigents. Nos frères de France pourront ainsi constater que nous ne les oublions pas dans leur détresse.

Nous publions ci-dessous la première liste de souscription, qui sera suivie de beaucoup d'autres.

### VERSE A LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANCAISE

|   |         |
|---|---------|
| J. R. de Loynes, Consul Général de France | \$40.00 |
| La Chambre de Commerce Française          | 100.00  |
| A. F. Revol, président                    | 20.00   |
| O. B. D'Aoust, vice-président             | 20.00   |
| G. Vennat, secrétaire                     | 10.00   |
| Emile Galibert, ancien président          | 25.00   |
| M. Chevalier, ancien président            | 20.00   |
| H. Jonas, ancien président                | 10.00   |
| M. Sshwob, ancien président               | 10.00   |
| E. Bernard, membre                        | 5.00    |
| T. de la Casinière, membre                | 5.00    |
| J. Duchastel de Montrouge, membre         | 5.00    |
| C. Dulieux, membre                        | 5.00    |
| C. Galibert, membre                       | 5.00    |
| F. Galibert, membre                       | 5.00    |
| Jos. d'Halewyn, membre                    | 5.00    |
| J. Herbout, membre                        | 5.00    |
| G. Husson, membre                         | 5.00    |
| P. Lair, membre                           | 5.00    |
| F. LeBailly, membre                       | 5.00    |
| E. Mériot, membre                         | 5.00    |
| E. Rampon, membre                         | 5.00    |
| Dr J. Schmitt, membre                     | 5.00    |
| J. Suzanne, membre                        | 5.00    |
| A. Tarut, membre                          | 10.00   |
| F. J. Bisailon, avocat                    | 10.00   |
| J. Trévoux                                | 10.00   |
| J. Poivert                                | 5.00    |
| R. du Roure                               | 5.00    |
| H. de la Bruchellerie                     | 10.00   |
| Agence Canadienne de Publicité            | 5.00    |
| Desbarats Advertising Agency              | 5.00    |
| G. Balcer, Trois-Rivières                 | 10.00   |
| Hector Garneau                            | 3.00    |
| Crédit Foncier Franco-Canadien            | 200.00  |

Perrin Frères & Cie

Par le personnel de Perrin Frères & Cie

|                |      |
|----------------|------|
| A. F. Revol    | 5.00 |
| H. W. Austin   | 5.00 |
| W. Naylor      | 3.00 |
| G. Holmes      | 3.00 |
| F. Picard      | 3.00 |
| A. Labine      | 3.00 |
| G. A. Campbell | 2.00 |
| R. Creech      | 2.00 |
| G. Clinton     | 2.00 |
| L. Elliott     | 2.00 |
| H. Cooksey     | 2.00 |
| J. McAllister  | 2.00 |
| W. Patton      | 2.00 |
| A. Benoit      | 2.00 |
| W. Ault        | 2.00 |
| W. LeBrocq     | 2.00 |
| A. Perreault   | 1.00 |
| E. Chambard    | 1.00 |
| J. Aulagnon    | 1.00 |
| A. Crôteau     | 1.00 |
| E. Thompson    | 1.00 |
| E. Lambert     | 1.00 |
| H. Colles      | 1.00 |
| F. Barbier     | 1.00 |

100.00

733.00

## VERSE A L'UNION NATIONALE FRANCAISE

|  |          |  |            |
|--|----------|--|------------|
| Union Nationale Française.. . . . .                      | \$200.00 | A. Frey.. . . . .                                  | 1.00       |
| J. R. Genin, Président de l'Union Nationale Française..  | 100.00   | Jules Lejeune.. . . . .                            | 1.00       |
| Revillon Frères.. . . . .                                | 100.00   | C. Dagneau.. . . . .                               | .50        |
| Par le personnel de Revillon Frères:                     |          | B. Hubert.. . . . .                                | 5.00       |
| Thierry Mallet.. . . . .                                 | \$20.00  | L. Fontanel.. . . . .                              | 2.00       |
| P. G. François.. . . . .                                 | 10.00    | E. Dyonnet.. . . . .                               | 3.00       |
| D. J. Hoerner.. . . . .                                  | 2.00     | Camille Martin.. . . . .                           | 1.00       |
| L. Mathieu.. . . . .                                     | 5.00     | Chas. Huchéri.. . . . .                            | 1.50       |
| W. B. Mowatt.. . . . .                                   | 2.00     | L. J. François.. . . . .                           | 5.00       |
| M. Froger.. . . . .                                      | 2.00     | M. Denard.. . . . .                                | 5.00       |
| H. Mace.. . . . .  | 1.00     | Maurice Duracq.. . . . .                           | 5.00       |
| L. Tiers.. . . . .                                       | 2.00     | P. Brisset des Nos.. . . . .                       | 5.00       |
| J. A. Lessard.. . . . .                                  | 1.00     | L. Bourget.. . . . .                               | 5.00       |
| R. Forest.. . . . .                                      | 1.00     | M. Raymond.. . . . .                               | 1.00       |
| W. Ross.. . . . .  | 1.00     | E. Robiquet.. . . . .                              | 5.00       |
| C. Nadeau.. . . . .                                      | .50      | A. Barbier.. . . . .                               | 2.00       |
|  | 47.50    | Mme A. Barbier.. . . . .                           | 2.00       |
| Gibb & Co.. . . . .                                      | 100.00   | Jules Barbier.. . . . .                            | 1.00       |
| A. Courval, Chambly.. . . . .                            | 10.00    | E. Chantrelle.. . . . .                            | 5.00       |
| J. Robert, Ste-Rose.. . . . .                            | 10.00    | Perreau (Librairie St-Louis).. . . . .             | 5.00       |
| A. Bergevin.. . . . .                                    | 20.00    | De Kermeno.. . . . .                               | 2.00       |
| A. de Bernis.. . . . .                                   | 10.00    | Jean Fort-Roumens.. . . . .                        | 1.00       |
| Un Français.. . . . .                                    | 10.00    | Fleury Delville.. . . . .                          | 1.00       |
| Les élèves du Collège Mont St-Louis.. . . . .            | 10.00    | Un inconnu.. . . . .                               | 1.00       |
| Rév. abbé Brosseau, directeur du Mont St-Louis.. . . . . | 3.00     | Leblond de Brumath.. . . . .                       | 10.00      |
| Edmond Ménager.. . . . .                                 | 5.00     | Jean Bondoux.. . . . .                             | 1.00       |
| Octavien Rolland.. . . . .                               | 1.00     | Paul Michal.. . . . .                              | 1.00       |
| Paul Galibert.. . . . .                                  | 50.00    | J. Etcheverry.. . . . .                            | 1.00       |
| S. Durantel.. . . . .                                    | 5.00     | J. B. Etcheverry.. . . . .                         | 1.00       |
| J. A. Trudeau.. . . . .                                  | 25.00    | Aimé Martin.. . . . .                              | 5.00       |
| René Pasquin.. . . . .                                   | 5.00     | Z. Trudel.. . . . .                                | 5.00       |
| Marcel Pasquin.. . . . .                                 | 2.00     | Michel Helbronner.. . . . .                        | 2.00       |
| Roger Pasquin.. . . . .                                  | 2.00     | Dary.. . . . .                                     | 1.00       |
| Recueilli par M. René Pasquin, de:                       |          | Edmond Escandre.. . . . .                          | 1.00       |
| Hon. P. E. Leblanc, avocat.. . . . .                     | \$2.00   | George Suire.. . . . .                             | 2.00       |
| Beaudry & Beaudry, avocats.. . . . .                     | 2.00     | P. B. de Crèveœur.. . . . .                        | 5.00       |
| G. A. Morrisson, avocat.. . . . .                        | 2.00     | Joseph Fréchon.. . . . .                           | 2.00       |
| H. P. Pepin, notaire.. . . . .                           | 2.00     | Alfred Ferragne.. . . . .                          | 3.00       |
| P. C. Lacasse, notaire.. . . . .                         | 1.00     | G. Dupont.. . . . .                                | 2.00       |
| T. R. Nelson, sous-directeur C.F.F.C.. . . . .           | 2.00     | Paul Beau & Co.. . . . .                           | 2.00       |
| J. Théo. Leclerc, secrétaire C.F.F.C.. . . . .           | 2.00     | Chas. Beau.. . . . .                               | 2.00       |
| Arthur Dumont, comptable C.F.F.C.. . . . .               | 2.00     | Pierre Beullac.. . . . .                           | 5.00       |
| Edmond Brossard, avocat.. . . . .                        | 2.00     | Aug. Dubost.. . . . .                              | 1.00       |
| A. E. de Lorimier, avocat.. . . . .                      | 2.00     | Eug. Girardot.. . . . .                            | 2.00       |
| H. E. Bourdon.. . . . .                                  | 2.00     | O. Bouton.. . . . .                                | 1.00       |
|  | 21.00    | Maxime Martin.. . . . .                            | 1.00       |
| Auguste Bouesnel.. . . . .                               | 5.00     | A. Lesigne.. . . . .                               | 5.00       |
| André de Quinémont.. . . . .                             | 2.00     | A. O. Morin.. . . . .                              | 5.00       |
| C. Dorlia.. . . . .                                      | 10.00    | Notaire E. R. Dufresne.. . . . .                   | 5.00       |
| Librairie Beauchemin.. . . . .                           | 50.00    | Georges Janin.. . . . .                            | 20.00      |
| Jean Castelli.. . . . .                                  | 5.00     | Georges Pereire.. . . . .                          | 5.00       |
| Paul Colombani.. . . . .                                 | 5.00     | Total.. . . . .                                    | \$1,017.50 |
| C. Hussenot.. . . . .                                    | 5.00     |  |            |
| E. Guignon.. . . . .                                     | 1.00     | <b>RECAPITULATION</b>                              |            |
| E. Hess.. . . . .  | 5.00     | Versé à la Chambre de Commerce Française.. . . . . | 733.00     |
| Dr W. A. Huguenin.. . . . .                              | 10.00    | Versé à l'Union Nationale Française.. . . . .      | 1,017.50   |
| Etienne Boudet.. . . . .                                 | 10.00    | La Patrie.. . . . .                                | \$100.00   |
| Elie Chamoux.. . . . .                                   | 5.00     | M. Philippe Demers.. . . . .                       | 10.00      |
| Un inconnu.. . . . .                                     | 1.00     |  | \$1860.50  |
| Jules Helbronner.. . . . .                               | 5.00     |  |            |

## NOUVELLES ET INFORMATIONS

Notre nouveau vice-président M. O. B. d'Aoust, est actuellement à Paris. Les personnes qui désireraient le voir pourront s'adresser à la Banque Rodolphe Forget, 60, rue de Provence.

\* \* \*

Le barreau de Montréal a donné le 3 février courant son banquet annuel, qui a revêtu cette année un éclat inaccoutumé en raison de la présence de Son Excellence Lord Grey, gouverneur-général du Canada. Un grand nombre d'avocats des Etats-Unis y assistaient également, fraternisant gaiement avec leurs confrères canadiens. Le Conseil de l'Ordre a eu la courtoisie d'inviter notre président à ces agapes, ce dont nous lui manifestons notre reconnaissance.

\* \* \*

Avant de partir pour la France, en congé de trois mois, M. J. de Loynes, notre Consul Général a été l'objet d'une manifestation de sympathie de la part de ses amis canadiens-français et de ses compatriotes. Un banquet intime d'une quarantaine de couverts lui fut offert au Club Saint-Denis sous la présidence de M. G. Desaulniers, avocat, président de l'Alliance Française. Des "speeches" humoristiques furent prononcés par plusieurs des convives, souhaitant au distingué représentant de la France parmi nous un heureux voyage et un prompt retour. En quelques paroles émues M. de Loynes répondit à ces vœux et réitéra l'assurance de ses sympathies pour tous ceux qui l'entouraient et pour le pays qu'il quitte momentanément. A ces souhaits de bon voyage, nous joignons les nôtres.

\* \* \*

Nous avons à Montréal un "carnaval d'hiver" dont la principale attraction, "the great event", est un palais de glace. Cette construction, dont le style a la prétention d'imiter les châteaux-forts écossais moyennâgeux, se compose uniquement de blocs de glace superposés et reliés entre eux par de l'eau claire congelée, qui remplit l'office du meilleur ciment... tant que la température se maintient au-dessous de zéro. Un puissant éclairage électrique intérieur donne à cet amoncellement de glace des reflets opalins d'un assez bel effet, mais lorsque les feux de bengale et les fusées multicolores l'inondent de leur lumière, c'est alors un véritable arc-en-ciel de saphir, de rubis, d'émeraude, de topaze, d'un aspect chatoyant et féérique.

Les promoteurs de ces fêtes, négociants, hôteliers, etc., ont pour but d'attirer les étrangers à Montréal et de donner ainsi une certaine animation au commerce qui sommeille un peu trop à leur gré entre le jour de l'an et Pâques, mais ils ont des adversaires irréductibles qui estiment que cette réclame est de mauvais aloi et peut créer dans l'esprit des étrangers des préjugés dommageables au Canada en leur laissant croire que nous habitons des régions polaires où se complaisent surtout les ours blancs.

Détail amusant: la construction de ce palais éphémère a été singulièrement compromise par deux ou trois journées de dégel qui en faisaient fondre les matériaux; fort heureusement le retour du froid a permis son achèvement.

\* \* \*

Nos lecteurs trouveront encartée dans le présent numéro la table des matières de notre *Bulletin* pour l'année 1909. Ceux d'entre eux qui, par inadvertance, ne la recevraient pas pourront nous la demander et nous nous ferons un plaisir de la leur faire parvenir.

# Valeurs Canadiennes

LA SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE,

(Édifice du Crédit Foncier Franco-Canadien)

35, rue St-Jacques, MONTREAL, Canada.

*Achat et vente de Valeurs Canadiennes.*

*Placements sur Hypothèque.*

**Encaissements et Recouvrements, Avances sur titres canadiens,**  
*Organisation de sociétés ou de syndicats au Canada. Garde de titres.*

*Renseignements gratuits sur toutes les valeurs canadiennes.*

# INDUCEMENTS OFFERED

## By the "Chambre de Commerce Française" of Montreal to its Affiliated Members

Established in the industrial and commercial Metropolis of Canada, the "Chambre de Commerce Française" of Montreal is in a position to offer its associate members the following advantages :

It furnishes impartial and gratuitous information concerning the affairs of the various provinces of France, their financial institutions, the commercial houses there established, and the kind of business transacted.

It keeps them posted on any change in tariff duties which may be made from time to time, and furnishes on request, such informations which they may need, concerning the application of customs-house laws and regulations.

It furnishes information on the means of transportation, both between various part of the country and to foreign points and the rates of same.

It puts them in communication with reliable French agents, who are in a position to advantageously represent them on the French market.

It furnishes gratuitously special information concerning the reliability and solvency of houses or agents with whom they may desire to open business relations.

It is willing to act as arbiter in the settlement of questions which would otherwise require litigation, thus sparing its members the necessity of taking legal steps always expensive and difficult to undertake in a foreign country.

It puts Canadian exporting houses in communication with French importers and vice versa.

It sends free of charge, its monthly Bulletin, which keeps its readers in touch with all important events taking place in the French business world.

In this Bulletin appear the names and addresses of members, which in itself constitutes an excellent advertisement

In order to make their goods known on the French market, it will publish free of charge in three numbers of this Bulletin an advertisement of one eight of a page.

A large number of this Bulletin being circulated in France, this publicity will give the best of results.

Finally, by special arrangement with the "French Government Commercial Report" and with a large number of papers in France, it is able to publish simultaneously in all the French commercial centres, the requests which it receives for trade representation agencies.

The above are a few of the numerous inducements offered by the "Chambre de Commerce" to merchants who become associate members of the same.

What does it ask in return for these services whose value will be readily appreciated ?

A small membership fee of at least \$5.00, but the exact amount of which will be left to the discretion of each subscriber.

This is all it asks for the sole purpose of being able to continue to help the Canadian exporters to establish profitable connection in France, and thus open new markets for the Canadian products.

## LIGNE "ALLAN"

SERVICE DIRECT  
LE HAVRE-MONTREAL

DEPARTS TOUS LES 8 JOURS

Fret à des prix très  
réduits

Passage en 2ième classe  
à partir de fr. 225

## PITT & SCOTT

AGENTS A PARIS

47, rue Cambon

## RENSEIGNEZ-VOUS Sur le Canada

POUR DEUX FRANCS

Notre Almanach des journaux  
du Canada est un volume 8vo, de  
304 pages, relié, et vendu à \$3.00  
(15 francs).

Outre des informations complètes sur toutes les publications du Canada, ce livre contient de nombreuses cartes géographiques, les noms des principaux manufacturiers, la population de toutes les provinces, villes, etc., etc.

Pour annoncer notre maison nous enverrons cette publication franc-de-port sur réception de deux francs (timbres ou mandat-poste).

Le nombre est limité. — écrivez de suite.

Agence de Publicité DESBARATS,  
42, CARRÉ VICTORIA,  
MONTREAL, CANADA.

## ALLAN LINE

Service direct :

Havre-Montréal

Et VICE VERSA

Forfaits établis et connaissements directs délivrés au départ de NANTES pour le Canada et les principales villes des Etats-Unis.

## A. DEMOUY

Agent à NANTES

51, Quai de la Fosse.

# Compagnie Générale Transatlantique

## LIGNE FRANÇAISE

### SERVICE DE NEW-YORK, AU HAVRE ET A PARIS

ET VICE VERSA

#### LIGNE FAVORITE DES CANADIENS-FRANÇAIS

*Pour le continent européen par les nouveaux steamers à grande vitesse :*

##### PAQUEBOTS EXPRESS A DEUX HELICES

|             |           |                         |
|-------------|-----------|-------------------------|
| LA PROVENCE | - - - - - | 14,000 ton., 30,000 ch. |
| LA SAVOIE   | - - - - - | 11,500 ton., 22,000 ch. |
| LA LORRAINE | - - - - - | 11,500 ton., 22,000 ch. |
| LA TOURAINE | - - - - - | 10,000 ton., 15,000 ch. |

##### PAQUEBOTS RAPIDES

|             |           |                       |
|-------------|-----------|-----------------------|
| LA BRETAGNE | - - - - - | 8,000 ton., 9,000 ch. |
| LA GASCOGNE | - - - - - | 8,000 ton., 9,000 ch. |

Départs tous les JEUDIS de New-York,  
à 10 heures a.m.

**Départs Supplémentaires par le nouveau Steamer CHICAGO**

*Agents généraux pour le Canada :*

**GENIN, TRUDEAU & CIE**

22, Rue Notre-Dame Ouest, Montréal

Correspondants de la Cie des Messageries Maritimes. ✱ ✱ Agents pour les Produits de la Régie Française.